



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du MERCREDI 27 MARS 2024

N°2024-16

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi vingt-sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 21/03/2024

**Date d’Affichage** : 21/03/2024

**Présents** : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**Pouvoirs** : Florence GUILLEMOTO donne son pouvoir à Géry WIBAUX,  
Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,  
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU  
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir Francis CHEDOZEAU

**Absents excusés** : Loïc CHATILLON  
Alexandre FRESNEAU

**Secrétaire** : Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 9 + 4 pouvoirs

**Objet de la délibération : Désignation du représentant à Grand Châtelleraut de la Commission Locale chargée d’Evaluer les Transferts de Charges**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire a fixé la composition de la C.L.E.C.T à 55 membres. Chaque Commune de moins de 5 000 habitants a 1 représentant, celles de 5 000 à 25 000 habitants ont chacune 2 représentants, les autres 8 représentants.

Il rappelle que le rôle de la C.L.E.C.T est de calculer au plus juste le retour des charges pour la compétence Voirie qui revient à la commune. Il précise que plusieurs réunions sont prévues en 2017 et que la présence du conseiller désigné sera indispensable.

Monsieur Géry WIBAUX est candidat pour ce poste.  
Monsieur Alain BESNAULT se porte candidat en tant que suppléant.

**APRES DELIBÉRATION**, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la candidature de Monsieur Géry WIBAUX en tant que représentant CLECT au Grand Châtelleraut.
- **ACCEPTE** la candidature Monsieur Alain BESNAULT en tant que suppléant.

**AR Prefecture**

086-218601862-20240327-2024\_16-DE  
Reçu le 28/03/2024  
Publié le 28/03/2024



Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 27 mars 2024

Le Maire, Géry WIBAUX

*Géry Wibaux*